



Madame Bachelot
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 033 Paris Cedex 01

Monsieur Denormandie
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

LAR

Objet : lettre ouverte aux ministres de la Culture et de l'Agriculture et de l'Alimentation à propos du Potager du Roi et du remembrement du domaine de Versailles.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Un récent rapport du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (CGAAER, rapport 20054) confirme que le patrimoine du Potager du Roi est dans un état très dégradé. Il analyse les problèmes de la gestion de ce patrimoine et constate que plusieurs des domaines de cette gestion ne font pas partie du cœur de métier du gestionnaire actuel.

Avancée décisive vers une solution, il recommande d'externaliser plusieurs fonctions comme l'accueil de visiteurs, l'organisation d'évènements et la gestion de la production et de la vente (voir note ci-jointe).

Nous nous réjouissons de cette avancée vers le sauvetage d'un site classé au titre des monuments historiques depuis 1853 et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979 comme dépendance du domaine de Versailles. Il nous semble également que l'établissement le mieux placé pour assurer cette nouvelle gestion est à l'évidence le domaine de Versailles.

Devant l'urgence de la situation, nous sollicitons votre sagesse pour tirer avantage du prochain changement de présidence du domaine de Versailles afin d'organiser de façon ordonnée et respectueuse de toutes les parties concernées le transfert de la gestion du Potager du Roi.



Ce retour du Potager du Roi à son domaine d'origine - d'ailleurs prévu à terme par les décrets n° 95-463 du 27 avril 1995 (art. 7) et n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 (art. 8) relatifs à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles - serait triplement bénéfique. Il contribuerait de façon significative aux efforts de remembrement du domaine de Versailles, dans la continuité de la délimitation de ce domaine national, actuellement conduite en application du code du Patrimoine (art. L. 621-35). Il permettrait de mettre en valeur les richesses de l'horticulture française – mise en valeur à laquelle le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation devrait être naturellement associé. Il ouvrirait enfin la possibilité de sauver et de redonner tout son lustre à un jardin probablement unique au monde.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Versailles, le 25 mai 2021

Michel Schlosser
Président
Amis du Potager du Roi

Julien Lacaze
Président
Sites & Monuments - SPPEF

Olivier de Lorgeril
Président
La Demeure Historique

Philippe Toussaint
Président
Vieilles Maisons Françaises

Christine-Françoise Jeanneret
Présidente
Yvelines Environnement